



INFORMATIONS DE RENTREE

Madame, Monsieur,

Voici quelques renseignements concernant la rentrée scolaire 2017 qui vous permettront de préparer cette nouvelle année scolaire.

Merci de bien vouloir nous rendre les documents annexes de couleur :

pour le 15 août	fiche inscription CNED (pour les options facultatives non proposées au lycée)
	fiche autorisations parentales + renseignements concernant la famille
	fiche médicale autorisation de soins
	fiche réservation casier (ne pas envoyer de chèque, la location sera prélevée)
	charte informatique
	bulletin APEL* + fiche participation aux commissions de l'APEL
	attestation d'assurance responsabilité civile
	fiche initiation LV3 (japonais, chinois, italien)
le jour de la distribution des manuels scolaires	caution de 200€
avant le 18 septembre au professeur principal	fiche inscription restaurant scolaire
Aux professeurs d'EPS	Certificat médical association sportive (uniquement pour les élèves adhérents)

Tous les paiements par chèque sont à libeller à l'ordre « OGEC Sainte-Agnès »

**** si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL, merci de rendre obligatoirement le coupon avec la case « ne souhaite pas adhérer » cochée.***

TOUS LES DOCUMENTS PREVUS QUI N'AURAIENT PAS PU ÊTRE RENDUS AU 15 AOÛT DOIVENT ÊTRE REMIS AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE

Accueil à la rentrée : la rentrée des élèves aura lieu lundi 4 septembre 2017.

L'accueil des élèves se fera en plusieurs temps :

Elèves internes (accueil 2 rue Daillère) accès aux chambres pour aménagement	SECONDES	PREMIERES et TERMINALES
mercredi 30 août (8h00-18h00) jeudi 31 août (14h-18h30) vendredi 1 ^{er} (8h - 18h)	lundi 04 septembre 9h30	lundi 04 septembre 10h30
Accueil élèves étrangers : vendredi 1 ^{er} septembre de 14h00 à 18h30		

Réinscriptions : si ce n'est déjà fait, nous vous demandons de nous retourner la fiche de réinscription avec les arrhes correspondants **avant le 14 juillet 2017**.

Le **choix des options, enseignements d'exploration (seconde) et spécialités est définitif à cette date**. Aucun changement ne sera possible en début d'année sauf à l'initiative du lycée.

☞ *Nous signaler si vous suivez un enseignement optionnel non assuré par le lycée (document CNED).*

Autorisations : les différentes autorisations (sortie scolaire, diffusion, urgence) seront reconduites sauf avis contraire de votre part (compléter la fiche autorisations parentales).

Assurance : le lycée a souscrit un contrat global d'assurance individuelle accident permettant de couvrir les sorties scolaires. Vous devez en revanche nous fournir **une attestation de votre assurance responsabilité civile** qui couvre les dommages que votre enfant pourrait causer à autrui. Merci de bien vérifier qu'elle couvre l'année scolaire en cours.

Grille horaire-emploi du temps : du lundi au vendredi : 8h20 à 12h15 et de 13h40 à 17h30.

- le mercredi matin : de 8h20 à 12h10 (ou 13h05).
- pas de cours le mercredi après-midi sauf pour les terminales scientifiques (S, STL).
- l'emploi du temps des classes sera communiqué à la rentrée. Dans tous les cas, l'emploi du temps rend obligatoire la présence au lycée de tous entre la première et la dernière heure de cours.
- pour les options (LV3, latin) et les spécialités (ISN, économie approfondie) en commun avec le lycée St Martin, les horaires seront connus à la rentrée.

Le plan vigipirate nous impose le contrôle des entrées. Aux horaires d'ouverture les élèves sont accueillis rue Volney par un personnel de surveillance. **Les élèves doivent respecter ces horaires pour se présenter au lycée. Les retards ne sont donc pas tolérés.**

En dehors de ces horaires seuls les élèves disposant d'une autorisation liée à un rendez-vous extérieur préalablement dûment justifié, peuvent se présenter à la grille et appeler le secrétariat au vidéophone.

☞ *sur les horaires libres de cours, seuls les élèves de Terminales peuvent être autorisés par le conseiller principal d'éducation à quitter le lycée.*

☞ *les internes et demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à quitter le lycée sur la pause du midi.*

☞ *les élèves internes ne sont pas autorisés à quitter le lycée. Les autorisations de sortie du mercredi après-midi pour ces élèves sont de la responsabilité des familles.*

▪ **fermeture des bâtiments le soir à 17h45** :

☞ *les élèves qui ont besoin de rester au lycée avant de prendre leur transport, doivent se signaler auprès du CPE.*

Salles d'étude : pour leur travail personnel les élèves disposent de trois lieux de travail : la salle d'étude, le CDI, une salle multimédia (à côté du CDI).

- ces lieux sont accessibles pendant le temps scolaire (sauf activité prévue dans ces lieux) et le soir de 17h30 à 19h avec le groupe des élèves de l'internat.
- les horaires d'ouverture pendant la pause du midi seront communiqués à la rentrée.
- les élèves qui prennent un transport scolaire tôt le matin ou tard le soir peuvent donc nous solliciter afin que nous leur facilitons l'accès à ces lieux.
- le bureau de vie scolaire est installé sous le porche à côté de l'infirmier, face au bureau du CPE.

Horaires du secrétariat - communication :

- le secrétariat sera **fermé du vendredi 07 juillet au lundi 21 août au matin**.
- si vous souhaitez déposer un courrier, utilisez la boîte à lettres située au 7 rue Volney.
- **dans l'année vous pouvez utiliser cette boîte à lettres ou celle située dans le hall d'accueil selon que votre courrier est destiné au secrétariat, à la comptabilité, au CPE ou au chef d'établissement** : nous vous remercions de privilégier ces boîtes à lettres plutôt que de vous adresser à chaque service, cela permettra un meilleur fonctionnement.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 puis de 13h30 à 17h15.

L'accueil téléphonique de 8h15 à 12h15 puis de 14h à 17h00.

Contribution scolaire : le montant de la contribution scolaire a été voté en C.A. OGEC en mars 2017. Elle restera de **660 € 00** pour les 3 niveaux.

- le montant de la part spécifique pour les élèves de **section européenne** ou de la **série STL** reste à **52€**.
- pour les élèves internes un montant de **8€** est facturé pour le nettoyage annuel de la literie.
- cette contribution sera prélevée mensuellement d'octobre à juin (ou en 3 fois si règlement par chèque). Une facture annuelle vous sera adressée début octobre.
- cette contribution permet de faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du lycée, notamment :
 - les activités pédagogiques ou culturelles, la participation aux activités matières,
 - fournitures pédagogiques, informatiques, de documentation, le carnet de liaison,
 - la construction et l'entretien des bâtiments, la part diocésaine.
- aucune autre participation ne vous sera demandée à l'exception des cahiers d'activités ou annales de bac. Les voyages et échanges font l'objet d'un paiement séparé.
- les réductions tarifaires sur la contribution sont accordées selon le nombre d'enfants, soit :
25 % sur le 3ème enfant scolarisé à Ste Agnès (primaire et lycée) et 40 % sur le 4^{ème} enfant.

☞ dans tous les cas, la part diocésaine reste payable à l'établissement dans son intégralité.

☞ en cas de besoin, vous pouvez solliciter une aide du fonds social auprès de Mme Leroy, chef d'établissement ou de Mme Cojean attachée de gestion.

Dans le cas où vous traverseriez une situation délicate, n'attendez pas des impayés pour nous rencontrer.

Accès au self : l'accès au self n'est possible que si l'élève est à jour du paiement de la demi-pension. Le cas échéant, un rappel lui permet de se mettre à jour avant son arrivée au self. **En cas d'oubli de carte**, le passage se fait à 13h.

- les **pique-niques ou autre nourriture extérieure** sont interdits tant au self que dans tout l'établissement (cours de récréation y compris).
- seuls les **élèves présentant des allergies alimentaires** et concernés par un PAI (projet d'accueil individualisé) peuvent être admis avec leur repas préparé. Pour ces situations et selon les possibilités le repas pourra être préparé par la société de restauration.

Demi-pension :

- le prix du repas à l'unité pour l'année 2017-2018 est de : **6,25 €** et de **6,05 €** en abonnement. **Pour les externes, les repas doivent être réglés avant le passage au self** (il est possible de payer plusieurs repas à l'avance).
- les prélèvements mensuels sont étalés sur **9 mois** (d'octobre à juin).
- les prélèvements sont calculés selon le nombre de repas annuels estimés (déduction des jours chômés) : tout repas réservé est payé sauf dans le cas d'une maladie ou d'une absence prévue de plus de 5 jours.
- pour les élèves internes, la pension complète est prélevée chaque mois. Le montant de la pension complète est inchangée, soit : 2053 € pour la pension et 1263 € pour la chambre.

☞ nous proposons une demi-pension à 5, 4, 3, 2 jours selon l'emploi du temps :

	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours
1ères-Tles <i>(9 mensualités)</i>	906 € <i>100,7 €</i>	725 € <i>80,6 €</i>	544 € <i>60,4 €</i>	363 € <i>40,3 €</i>
Secondes <i>(9 mensualités)</i>	938 € <i>104,2 €</i>	750 € <i>83,3 €</i>	563 € <i>62,6 €</i>	375 € <i>41,7 €</i>

La différence entre les niveaux s'explique par le nombre de jours de présence au lycée.

En fin d'année si des écarts subsistaient du fait d'une absence prolongée, les derniers prélèvements seront régularisés.

Fournitures :

- il n'y a pas de liste de fournitures officielle pour le lycée. Chaque élève prévoit un agenda, crayons, cahiers, feuilles etc...s'organise comme il le souhaite.
- **pour les cours de SVT et Physique-Chimie, il est demandé** :
 - feuilles blanches simples grands carreaux,
 - feuilles blanches doubles grands carreaux,
 - feuilles bleues simples grands carreaux.
 - une blouse en coton blanc (sans graffitis) portant le nom et le prénom de l'élève (à prévoir dès le début de l'année).
- **la calculatrice** requise est le modèle de base : CASIO graph. 35+ ou Texas Instrument 82 stats **avec mode examen intégré.**
- **le carnet de liaison** et de suivi est remis à chacun le jour de la rentrée.
- **copies doubles** pour les devoirs surveillés : prévoir un paquet de 100 copies doubles grand format grands carreaux (à donner au professeur principal).

Le jour de la rentrée, prévoir un agenda et de quoi écrire.

Manuels scolaires : les manuels sont mis gratuitement à la disposition des élèves moyennant un chèque de caution de 200 € (*merci de penser à préparer le chèque pour le jour de la distribution*). Les livres de l'année en cours ont été restitués lors des journées de permanence qui vous avaient été communiquées. Pour les livres non rendus début juillet le chèque de caution est encaissé. Les livres perdus ou très abîmés sont facturés aux familles selon leur ancienneté, dans le cas contraire le chèque de caution sera détruit.

A la rentrée, les manuels seront distribués les jours suivants :

Classes de SECONDE	Classes de PREMIERE et TERMINALE
<p>Nous invitons les familles de seconde à se présenter au lycée :</p> <p>mercredi 30 août (8h00-18h00) ou jeudi 31 août (14h-18h30) vendredi 1^{er} septembre (8h00-18h00) + aménagement possible des chambres pour les élèves internes</p>	<p>lundi 04 septembre avec leurs professeurs</p>
<p>Elèves internationaux : livres et casiers seront préparés d'avance par les organisateurs pour le vendredi 1^{er} septembre de 14h à 18h30</p>	

(merci de penser à préparer le chèque de caution de 200€ pour le jour de la distribution).

Certificat médical - Association Sportive : la participation aux activités de l'Association Sportive doit être soumise à autorisation médicale : faire compléter le certificat médical par votre médecin et le remettre au professeur d'EPS dès la rentrée.

Infirmierie : le lycée ne disposant pas de personnel de santé (infirmière), **aucun médicament ne peut être administré à votre enfant**. Nous assurons les 1^{ers} soins et en cas de maux chroniques, nous vous contacterons pour que vous veniez chercher votre enfant.

Casiers : la réservation de **casiers** est possible moyennant une location de 10 € (prélevé sur facturation). Le cadenas n'est pas fourni par le lycée. **Chaque élève apportera son cadenas** (largeur du corps de cadenas : 35 mm maximum - diamètre de l'anse : 4.75 mm). Les casiers seront attribués en même temps que la distribution des livres pour les élèves de seconde et les internes, le jour de la rentrée pour les autres élèves. Compte tenu du nombre limité de casiers, nous les réservons en priorité aux élèves internes et demi-pensionnaires.

Subvention transports : demander une fiche d'inscription au transporteur ou à la SNCF et la faire signer au secrétariat.

Calendrier : ■ Photos de classes : lundi 11 septembre 2017.

■ Réunion de rentrée pour les parents :

Secondes	Premières	Terminales	Soirée Euro. pour les parents des élèves euro.
Vendredi 22 septembre à 18h	Vendredi 15 septembre à 18h	Vendredi 15 septembre à 20h00	Vendredi 22 septembre à 20h

Vous souhaitant à tous une très bonne rentrée scolaire, nous restons à votre service pour l'accompagnement de votre jeune.

Mme LEROY, Chef d'établissement.

Échanges et mobilité :

Inscriptions en ligne du 15 juillet au 30 septembre 2017 sur notre site Internet : www.sainteagnes49.fr

↳ « Pôle Européen - International »

- 1) rubrique « échanges et partenariats avec des lycées étrangers ». Cliquez sur le drapeau, puis « Inscription 1ère étape » (Cochez la case « J'ai bien pris connaissance du contenu de ces informations »...)
- 2) rubrique « mobilité individuelle des élèves ». Cliquez sur le drapeau, puis « Inscription 1ère étape » (Cochez la case « J'ai bien pris connaissance du contenu de ces informations »).

Pour information :

- La 2^{ème} étape se fera après la confirmation de la liste par les organisateurs ; les élèves et leurs parents seront alors informés.
- Des permanences seront proposées aux élèves à la rentrée pour le dépôt des chèques.
- La participation à un échange ou à une mobilité ne dispense pas les élèves de se mettre à jour dans leurs cours.
- L'inscription pour une mobilité est différente d'un échange classique. Elle est proposée en priorité aux élèves des parcours européens. *Vous en trouverez une définition dans les deux rubriques mentionnées ci-dessus [pdf dans « Documents à télécharger »]. Cette définition peut vous aider à comprendre la différence entre les deux.*
- Les élèves des parcours européens peuvent s'ils le souhaitent participer à un échange classique et participer à une mobilité dans la même année à condition que les dates ne coïncident pas.
- Si nous avons beaucoup d'élèves pour une destination et si ces élèves remplissent les conditions requises, un tirage au sort sera effectué. Pour les élèves non tirés au sort nous chercherons d'autres propositions.
- Un(e) élève ne peut pas effectuer deux échanges sur temps scolaire pendant une même année scolaire.
- Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site, mis à jour régulièrement par destination : pays, niveau, dates, conditions...
- Le lycée n'est pas une agence de voyage, les échanges se basent sur l'amitié, la confiance et le lien culturel qui nous lie aux partenaires. Il peut arriver qu'un partenaire change de dates ou annule l'échange faute de budget ou de candidats, si cela arrive, nous chercherons des solutions à nos élèves.

Pour toute information ou question, n'hésitez pas à écrire aux professeurs responsables de chaque destination ou à M. Badouet : lyceeinternational@sainteagnes49.fr



AUTORISATIONS PARENTALES

(à retourner au lycée pour le 15 août 2017)

Je (nous) soussigné(s) : M. ou Mme ou M. et Mme
 Parent(s) de
 Demeurant à :
 Renouvelle(nt) le contrat de scolarisation pour l'année scolaire 2017-2018
 et confirme(nt) les autorisations scolaires suivantes (cocher les cases correspondantes) :

- Autorisation parentale pour toute sortie scolaire**
- Autorisation de diffusion**
- Délégation de pouvoir en cas d'urgence**

☞ Préciser toute modification concernant la santé de votre enfant survenue depuis l'année dernière

.....

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nom et prénom du père : mail : @.....
 Tél. domicile : Tél. portable :

Nom et prénom de la mère : mail : @.....
 Tél. domicile : Tél. portable :

Situation familiale des responsables :

mariés vie maritale pacs séparés divorcé(s) célibataire veuf(ve)

En cas de séparation ou divorce, l'envoi des bulletins et/ou fiche d'orientation sera adressé
 prioritairement à la mère ou au père de l'élève.

Merci d'indiquer ci-dessous la deuxième adresse à laquelle une copie des bulletins doivent être
 envoyés :

.....

Mode de garde :
 (si ce n'est déjà fait, joindre une photocopie de la décision de justice concernant le divorce)

Autres informations :

Fait à le Signature(s) :



RESERVATION CASIER

(à retourner au lycée pour 15 août 2017)

Monsieur / Madame parents de :

Nom, Prénom :

Classe à la rentrée 2017 :

Statut : interne
 demi-pensionnaire
 externe

Souhaitent réserver un casier pour l'année scolaire 2017-2018

Prennent note des modalités suivantes :

- le coût de location (10€) sera prélevé directement avec la contribution scolaire
- la priorité est donnée aux élèves internes et demi-pensionnaires,
- les élèves fournissent le cadenas pour leur casier,
- les casiers sont attribués par les personnels de vie scolaire le jour de la distribution des livres,
- chaque élève apporte son cadenas (largeur du corps du cadenas : 35mm maximum - diamètre de l'anse : 4.75 mm).

L'élève accepte de partager son casier avec un autre élève :
(indiquer éventuellement le nom de l'autre élève)

Horaires de distribution :

Secondes	Premières	Terminales
mercredi 30 août (8h00-18h00) jeudi 31 août (14h-18h30) ou le vendredi 1 ^{er} septembre (8h00-18h00) <i>salle de travail CDI (côté Cour)</i>	lundi 04 septembre (jour de la rentrée, avec leurs professeurs)	

Date et signature des parents :



C.N.E.D.

(uniquement pour les élèves suivant une langue vivante ou option non enseignée au lycée)
à retourner au lycée pour le 15 août 2017

Les enseignements optionnels obligatoires qui ne sont pas assurés par le lycée Sainte-Agnès peuvent être suivis par le C.N.E.D. Pour un bon suivi, l'élève transmettra à son professeur principal les devoirs corrigés, datés et numérotés. La moyenne, constituée d'au moins deux notes, sera alors intégrée au bulletin trimestriel. Vous devez commander votre dossier (voir coordonnées ci-dessous) et renvoyer le coupon ci-dessous au secrétariat du lycée, **au plus tard le 15 Août 2017.**

Coordonnées pour commander votre dossier :

CNED - 7 rue du Clos Courtel
35050 - RENNES CEDEX 9

Tél. : 02.99.63.03.71 - Fax : 02.99.38.43.89

ou par internet : www.cned.fr



Coupon à renvoyer à Mme MOREAU au secrétariat du lycée au plus tard le 15 Août 2017

si vous suivez un enseignement par le CNED à la rentrée prochaine

Nom et prénom de l'élève : déclare m'être inscrite au

CNED pour y étudier la discipline suivante :
(préciser LV1, LV2, LV3, LV de complément le cas échéant)



CERTIFICAT MEDICAL ASSOCIATION SPORTIVE

A remplir uniquement si vous souhaitez vous inscrire à l'association sportive

à rendre au professeur d'EPS lors du 1^{er} cours d'EPS

Je soussigné(e), Docteur :

Certifie avoir examiné, en application du décret n°88-977 du 11 octobre 1988, l'élève

Nom, Prénom : né(e) le :

Inscrit(e) au lycée Sainte Agnès - 7 rue Volney - Angers en classe de :

et constate que son état de santé :

ne présente, à ce jour, aucune contre-indication médicale cliniquement décelable à la pratique des activités sportives dispensées dans le cadre des entraînements ou compétitions de l'Association Sportive.

Date, cachet et signature du médecin :

Ce certificat est exigé pour la seule pratique des activités de l'Association sportive.
Tous les élèves doivent participer aux cours d'EPS. En cas d'inaptitude ponctuelle ou permanente aux cours d'EPS, un certificat médical est exigé. Des modalités particulières d'évaluation sont mises en place pour les élèves présentant des inaptitudes à un type de mouvement ou d'activité (notamment des critères différents de la seule performance sportive - c.f. Bulletin Officiel 01/1994).



INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE

(à retourner au professeur principal
avant le 18 septembre 2017)

NOM - PRENOM de l'enfant :

Classe à la rentrée :

Modalités :

- Le prix du repas à l'unité est de : **6,25 €** (externe) - **6,05 €** (demi-pensionnaire)
- Les prélèvements mensuels sont étalés sur 9 mois (d'octobre à juin).
- Les prélèvements sont calculés selon le nombre de repas annuels estimés : tout repas réservé est payé sauf dans le cas d'une maladie ou d'une absence prévue de plus de 5 jours.

✋ **Cette inscription ne concerne pas les élèves internes qui payent une pension complète.**

☞ **Les familles qui optent pour la demi-pension quelle que soit la situation choisie doivent s'inscrire dès maintenant.**

Paiement :

	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours	Forfait 3 jours	Forfait 2 jours
1ères-Tles <i>(9 mensualités)</i>	906 € <i>100,7 €</i>	725 € <i>80,6 €</i>	544 € <i>60,4 €</i>	363 € <i>40,3 €</i>
Secondes <i>(9 mensualités)</i>	938 € <i>104,2 €</i>	750 € <i>83,3 €</i>	563 € <i>62,6 €</i>	375 € <i>41,7 €</i>

Situation :

Parmi les situations suivantes, choisissez celle qui vous convient :

- Votre enfant déjeune au Restaurant Scolaire 5 jours fixes par semaine
- Votre enfant déjeune au Restaurant Scolaire 4 jours fixes par semaine
- Votre enfant déjeune au Restaurant Scolaire 3 jours fixes par semaine
- Votre enfant déjeune au Restaurant Scolaire 2 jours fixes par semaine

Merci d'indiquer les jours où votre enfant déjeunera au Restaurant Scolaire :

lundi mardi mercredi jeudi vendredi

- Votre enfant déjeunera au Restaurant Scolaire occasionnellement et payera ses repas à l'unité (externe).

☞ **Si votre décision dépend de l'emploi du temps de l'élève, des modifications pourront avoir lieu les 2 premières semaines de septembre. Plus aucune modification possible à partir du 18 septembre 2017.**



**L'association des parents d'élèves à besoin
de votre aide**

**(à retourner au lycée
avant le 15 août 2017)**

L'APEL du lycée Sainte-Agnès a besoin de vous pour :

- Prendre part à la vie du lycée
- Vous donner l'occasion de mieux connaître l'équipe éducative du lycée

Nous vous proposons de rejoindre l'association des parents d'élèves soit pour :

- Aider ponctuellement à une activité
- Participer au conseil d'administration

Chaque personne est libre du temps qu'il veut donner à l'association.

Selon vos souhaits et vos disponibilités, vous serez contactés par un membre de l'apel qui vous informera des modalités de participation à telle activité :

Aide ponctuelle :

- Accueil aux portes ouvertes du lycée - janvier 2018
- Collecte des manuels scolaires - fin juin 2017
- Distribution des manuels scolaires - fin août 2017
- Aide à l'organisation de la pièce de théâtre jouée par les lycéens - mars 2017 (tenue de l'accueil, du bar...)
- Aide à la distribution des saucissons
- Aide à la distribution du foie gras (décembre)
- Aide à la distribution des chocolats (Pâques 2018)

Participation au conseil d'administration de l'Apel : membre du conseil

La participation au conseil d'administration permet de prendre une part active à toutes les décisions concernant l'appel durant l'année. Les réunions ont lieu une fois par trimestre.

**MERCI DE VOTRE AIDE !
Une participation même minime nous est précieuse**

Famille : Classe :

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Adresse mail des parents :